

ALIJ

Accompagnement et Logement pour l'Insertion des Jeunes

Logement accompagné pour jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance

Proposition de partenariat territorial

Association Loi 1901 · Île-de-France

direction@alij.org · 07 60 29 75 54 · www.alij.org

Mars 2026

1. Contexte national

En France, 138 000 enfants et adolescents sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) au titre de l'enfance en danger. À leur majorité, ces jeunes doivent subvenir eux-mêmes à leurs besoins sans pouvoir compter sur un soutien familial suffisant.

Les données institutionnelles convergent sur l'ampleur du problème.

Chiffres clés

- 25 % des jeunes placés à 17 ans quittent le dispositif à 18 ans sans contrat jeune majeur (ELAP, INED)
- 65 % des sortants n'ont pas choisi le moment de leur départ (INED, P. Dietrich-Ragon)
- 1 sans-domicile sur 4 né en France a été pris en charge par l'ASE (INSEE)
- 40 % des SDF de moins de 25 ans sont d'anciens de l'ASE (collectif Cause Majeur!)

Un investissement rentable pour la collectivité

L'étude « Les vies de Paul » (collectif Cause Majeur!, novembre 2025, fondée sur 200+ statistiques officielles) démontre qu'un jeune accompagné jusqu'à 23 ans génère un gain net de 460 000 € pour la collectivité sur l'ensemble de sa vie, soit six fois le coût de son accompagnement. Sans accompagnement, le même parcours engendre un coût net de 119 000 €.

Cadre législatif

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants impose un accompagnement jusqu'à 21 ans pour les jeunes anciennement confiés à l'ASE sans ressources ou soutien familial suffisants. Cet accompagnement s'appuie sur un projet pour l'autonomie couvrant logement, emploi, formation, santé et ressources. La politique du Logement d'Abord et la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté complètent ce cadre.

2. L'offre ALIJ

ALIJ développe des solutions de logement accompagné pour sécuriser les parcours de jeunes en situation de vulnérabilité, en particulier les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.

Publics accompagnés

- Jeunes majeurs (18-25 ans) sortant de l'ASE, en contrat jeune majeur ou APJM
- Mineurs non accompagnés devenus majeurs
- Jeunes en situation de blocage nécessitant une intervention renforcée

Nos interventions

- Accès et maintien dans le logement : sous-location avec gestion locative adaptée
- Accompagnement social individualisé : droits, budget, santé, projet de vie
- Insertion professionnelle : projet professionnel, lien avec les missions locales
- Accès aux soins et santé mentale : orientation, suivi, prévention des ruptures
- Séjours éducatifs encadrés : en France ou à l'international, selon le projet du jeune et l'accord du département
- Coordination partenariale : articulation avec l'ASE, les missions locales, les bailleurs, les structures de santé

Modèle économique

Le modèle repose sur deux principes structurants :

- Zéro marge sur le loyer : le loyer perçu correspond strictement au loyer versé au bailleur. Aucune captation financière sur le logement du jeune.
- Forfait d'accompagnement distinct : l'accompagnement social est financé par un forfait dédié, transparent et auditable, indépendant du loyer.

Ce modèle garantit une lisibilité complète pour les financeurs publics et une soutenabilité économique sans dépendance exclusive aux subventions.

Territoire d'intervention

Île-de-France. Partenariats avec les Conseils départementaux franciliens, les bailleurs sociaux et les acteurs de l'insertion du territoire.

3. Proposition de coopération

Ce qu'ALIJ apporte à votre département

Dimension	Engagement ALIJ
Logement	Mise à disposition de logements en sous-location, gestion locative adaptée, prévention des impayés
Accompagnement	Suivi individualisé : droits, budget, santé, insertion, projet de vie
Coordination	Articulation directe avec les référents ASE, reporting régulier par jeune
Transparence	Structure de coûts auditable, distinction loyer/accompagnement, indicateurs de parcours
Séjours	Séjours éducatifs conventionnés, encadrement professionnel, évaluation des effets
Continuité	Travail en amont de la sortie ASE, relais vers le droit commun, suivi post-sortie

Modalités de partenariat

Chaque partenariat fait l'objet d'un conventionnement adapté aux exigences du département. Les objectifs, indicateurs de suivi et modalités de reporting sont définis conjointement. ALIJ s'inscrit dans le cadre des schémas départementaux de protection de l'enfance et des politiques publiques de logement accompagné.

Gouvernance

ALIJ est dirigée par Mohcine El Oubnani, éducateur spécialisé de formation, ancien directeur d'établissements de protection de l'enfance. Formation au pilotage stratégique et financier d'ESSMS (CAFDES, analyse financière, EPRD/PGFP). Également chef de projet senior au sein du GRADeS SESAN (numérique en santé, secteur ESMS).

Partenaires

- ASE Val-d'Oise — orientation et suivi des jeunes majeurs
- CPCV Île-de-France — coopération sur les parcours éducatifs
- ADOMA — opérateur du logement accompagné, résidences sociales
- Missions locales — insertion professionnelle, CEJ

Contact

Mohcine El Oubnani — Directeur

direction@alij.org · 07 60 29 75 54 · www.alij.org

Association Loi 1901 · Île-de-France